

19 avenue Marcel Dassault 37200 Tours
Tél. : 02 47 34 30 60 • Fax : 02 47 34 30 61

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2020

1. COMMANDE

La commande des produits de la société avidsen, définie comme le vendeur, implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront nonobstant toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande de l'acheteur, ses conditions générales d'achat ou tout autre document émanant de lui.

Un minimum de facturation est fixé à 299 € HT. Si ce minimum de facturation n'est pas respecté, des frais de port de 10 € HT seront ajoutés.

Les caractéristiques et cotes portées sur les catalogues du vendeur sont établies à titre indicatif. Elles ne l'engagent en aucun cas. Le vendeur se réserve la faculté de les modifier sans avis et sans changement de prix dans le cadre de l'évolution technique de nos produits. Cependant, l'acheteur conserve la possibilité de spécifier les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

Sauf stipulation contraire, les offres et devis ne sont valables que durant un mois à partir de leur élaboration.

En cas de pénurie, avidsen répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

2. PRIX

Selon la législation en vigueur, les prix sont indiqués hors taxe, DEEE incluse, et il est fait mention sur les tarifs et devis du taux de TVA en vigueur.

Les prix sont révisables à tout moment en fonction de l'évolution du cours des matières premières, des devises et des frais de transport.

3. LIVRAISON

Les emballages spéciaux et les expéditions en express nécessitant un rendez-vous de livraison à date fixe ou heure fixe, demandées par le destinataire seront intégralement à la charge de ce dernier. De même, les frais supplémentaires liés à une modification des conditions d'expédition seront facturés.

Sur toute commande dont la valeur est inférieure à 299 € HT, le port est entièrement à la charge de l'acheteur.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment même de leur livraison. Le client vérifie la qualité, les quantités et les références des produits à la livraison. Aucune réclamation ne peut être prise en compte passé un délai de 48h00.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas à l'acheteur le droit d'annuler la vente ou de refuser la marchandise.

Ils ne peuvent donner lieu à aucune retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

Pour toute commande hors de France métropolitaine, les conditions de franco ne s'appliquent pas. Le port est entièrement à la charge de l'acheteur.

Les incoterms appliqués seront les suivants :

- Vente export : (FCA) Free Carrier
- Vente France : (CIP) Cost, Insurance and Freight
- Vente Dom Tom : (DAP) Delivered At Place

4. RÈGLEMENT

Le délai de règlement ne pourra dépasser 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture. En cas de règlement anticipé dans les 10 jours de la date de facture, il sera fait application d'un escompte de 0,5%. L'échéance du paiement ne peut être différée sous quelque prétexte que ce soit, même en cas de litige.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit au paiement :

- d'une indemnité de retard au taux applicable de 3 fois le taux de l'intérêt légal et ce, à compter du jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement,
- d'une indemnité forfaitaire, pour frais de recouvrement, dont le montant a été fixé à 40 € par décret du 2 octobre 2012. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourrait être demandée, sur justification.

Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations, un refus de vente pourra lui être opposé. Ses commandes en cours pourront être annulées sans aucune formalité.

Pour certains matériels, le vendeur se réserve le droit d'exiger le versement d'un acompte à la commande.

5. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur peut reprendre les marchandises. La vente est résolue de plein droit et les acomptes déjà versés lui restent acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont a bénéficié l'acheteur.

Cette clause est mise en jeu sur simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception dès constat du non-paiement à échéance de l'intégralité du prix.

L'acheteur doit immédiatement retourner le matériel à ses frais. Chaque semaine de retard pour le retour du matériel à compter de la mise en demeure entraîne une pénalité de 10% de la valeur hors taxe du matériel.

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en devient responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

6. GARANTIE

Les matériels vendus par la société avidsen sont garantis au minimum 1 an à compter de la mise à disposition contre tout vice caché ou défaut de fabrication. Cette garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale du produit ou de détériorations provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien ou d'installations défectueuses. Cette garantie ne joue pas si le client modifie ou fait réparer sans l'accord du vendeur le matériel fourni.

La garantie couvre exclusivement l'échange ou la réparation dans les ateliers du vendeur du produit reconnu défectueux à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit.

Est considéré comme panne au déballeage, toute panne survenant dans les dix jours ouvrés suivant l'achat du produit (ticket de caisse faisant foi). Il sera alors procédé au remplacement du produit défectueux en magasin. Le magasin concerné procédera alors à l'échange directement auprès de avidsen. N'est pas considéré comme panne au déballeage, toute panne survenant suite à une installation n'étant pas effectuée dans les règles de l'art.

7. RETOURS

Aucun retour de matériel n'est accepté sans accord préalable écrit du vendeur. Toute marchandise retournée sans cet accord sera refusée ou tenue à disposition de l'acheteur. Un retour de produit ne peut donner lieu à un avoir que si ce produit est identifiable, retourné dans son emballage complet d'origine, et n'ayant subi aucun endommagement.

En cas de retour d'un produit au sein de la société avidsen, les frais de port et d'emballage sont entièrement à la charge de l'acheteur.

8. RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES (hors période de garantie)

En dehors de la période de garantie, le matériel à réparer fait l'objet d'un devis. La réparation ne peut intervenir qu'après acceptation de ce devis par écrit. Les frais de port à l'expédition du client sont entièrement à sa charge.

Les pièces détachées et accessoires sont fournis dans la mesure du disponible. Le vendeur ne s'engage pas à fournir ces pièces au-delà de la période de garantie. La fourniture se fait donc dans la limite du stock disponible. Le paiement se fait par chèque ou carte bancaire à l'expédition.

Pour les pièces détachées et accessoires dont le montant est inférieur à 50 € HT une majoration de 10 € HT de frais de port sera appliquée.

Si le devis n'est pas accepté, le client aura la possibilité soit de demander la restitution de son produit, soit sa destruction par la société avidsen.

Sans réponse du client dans un délai d'un mois, le produit sera systématiquement détruit.

9. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la société avidsen ne pourra être engagée ou recherchée à quelque titre que ce soit dans le cas d'installation des produits non conforme aux lois en vigueur, et de non-respect des instructions et limites d'utilisation mentionnées.

10. INFORMATION PRODUIT

Avidsen remplit son obligation d'information concernant ses produits par les documents techniques les accompagnant, disponibles aussi sur le site www.smart-home-france.com. Il appartient par conséquent au client d'informer sa propre clientèle des conditions d'utilisation des produits et des mesures de sécurité à respecter.

11. CAS DE FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société Avidsen.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société Avidsen et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves, incendies, inondations, accidents, catastrophes naturelles, bris de matériels survenant chez la société Avidsen ou chez un de ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, du courrier, de la fourniture d'énergie, de la matière première ou de pièces détachées quelles que soient les causes de cette interruption.

Certains cas de force majeure peuvent conduire à une révision des prix au moment de la livraison. Ces cas se définissent comme des événements indépendants de la société Avidsen et dont la survenance conduit à une variation significative de nos prix de revient. Constituent notamment de tels cas de force majeure une fluctuation des cours de change, des prix des matières premières, des pièces détachées ou un changement de législation, de réglementation.

12. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par la société avidsen et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul sera compétent le tribunal de commerce de TOURS. Toutes les ventes conclues par la société avidsen sont soumises à la loi française.

CACHET ET SIGNATURE DU MAGASIN